



AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 1675-259 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 12 février 2018, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro **1675-259** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à corriger dans le règlement une référence à la zone 2-I-26, laquelle fut abrogée, pour y substituer la zone 2-I-46. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 12 mars 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour de février 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau